

Septembre 2025

La lettre du réseau École du Parti communiste français

Éditorial

La lettre du
Réseau École
est coordonnée par
Anne BEAUDONNE
Stéphane BONNÉRY,
Paul DEVIN,
Sigrid GÉRARDIN
Sébastien LABORDE,
Laetitia POINTU.

C'est désormais la triste réalité des rentrées scolaires que de constater, année après année, que la situation se dégrade qu'il s'agisse des conditions d'apprentissage des élèves ou des conditions de travail des enseignant-es et de l'ensemble des personnels.

On imagine bien ce que les projets budgétaires de Bayrou vont ajouter aux difficultés quotidiennes et à leur effet majeur : le renforcement des inégalités scolaires !

Qui pourrait désormais résister à l'analyse d'une volonté délibérée de destruction du service public ?

Dans ce contexte, la convention citoyenne sur le temps de l'enfant constitue une menace, tant les intentions gouvernementales exprimées à son propos portent de risques pour l'école publique et ses élèves, tout particulièrement pour ceux des milieux populaires qui pourraient voir, à nouveau, se réduire leur temps d'apprentissage.

L'habileté du discours tente de nous faire croire que tout cela obéirait à une volonté de prise en compte individuelle des enfants qui leur serait profitable... Mais à nouveau, celles et ceux qui ont le plus besoin d'école pour apprendre vont pâtir des évolutions qui se profilent.

Plus que jamais, nous devons résister aux sirènes d'un « moins d'école » qui ne serait guidé que par l'adaptation et la bienveillance.

La persévérante revendication du PCF qui demande, au contraire, davantage d'école redouble de pertinence. Elle est la condition nécessaire d'un service public d'éducation dont les perspectives font le choix délibéré de la démocratisation et de l'égalité.

Paul DEVIN

SOMMAIRE

Éditorial.....	1
Tract de rentrée scolaire.....	3
Pourquoi il faudrait rallonger le temps scolaire, contrairement aux idées reçues.....	5
Quand l'intérêt de l'enfant est un alibi de la réduction budgétaire et de la privatisation du service public d'éducation... ..	7
Temps de l'enfant, rythmes scolaires : vraies questions et faux débats	10
La convention citoyenne sur les « temps de l'enfant », une potentielle menace pour l'EPS ?	12
L'École de demain	13
Politiques éducatives municipales.....	14
Pour la transparence des financements de l'enseignement privé	16
Quand on ouvre les portes du lycée au sexisme, au complotisme et au négationnisme... ..	17
L'éducation à la paix : un impératif scolaire pour un avenir pacifique	18
Carnets Rouges : Ecole de quelle(s) mixité(s) parle-t-on ?	20

RENTRÉE SCOLAIRE

**CONTRE LE BUDGET BAYROU - MACRON
MOBILISONS-NOUS POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE !**

L'école publique traverse une crise grave, marquée par le manque de personnels et une crise d'attractivité du métier, l'aggravation des inégalités scolaires, la perte de sens face à la multiplication de réformes absurdes qui entravent les missions de service public.

Dans ce contexte, les 5 000 fermetures de classes et les 470 suppressions de postes dans le premier degré annoncées, ainsi que les suppressions de postes induites par les coupes budgétaires Bayrou - Macron dans l'éducation, sont inacceptables ! **Mobilisons-nous contre la baisse des moyens, la dégradation des conditions de travail et pour une école démocratique au service de toutes et tous.**

« L'année prétendue blanche » de Bayrou conduira à une augmentation du coût de la vie pour toutes les familles. Quant à la suppression des jours fériés qui revient à travailler plus pour gagner moins, c'est tout simplement scandaleux.

Enfin la volonté du président de la République de diminuer le temps de classe, d'externaliser vers le privé une part des enseignements au travers d'une convention citoyenne est extrêmement préoccupant.

LES CHIFFRES :

- **En 20 ans, les enseignants ont perdu 23% de leur rémunération** en euros constants (corrigés de l'inflation)
- **Les élèves ont perdu près de 2 années de scolarité** avec la baisse du temps de classe pendant la scolarité obligatoire, et la réforme des rythmes envisagée par Macron est dans cette lignée
- **Chaque année, les grandes entreprises privées touchent 211 milliards d'euros d'aides publiques** sans critère ni contrôle !



C'est un véritable changement de politique qu'il faut réussir à imposer au Premier ministre et au président de la République.

Pour une école émancipatrice, l'élévation du niveau de qualification de toute la jeunesse, la lutte contre les inégalités sociales, il faut une politique ambitieuse avec des moyens, des personnels formés et un grand plan pour mettre fin à la précarité. Il faut reconquérir aussi une véritable gratuité de l'école publique.

LE PCF PROPOSE :

- ☆ **D'abroger les mesures du « choc des savoirs », Parcoursup et la réforme de la voie professionnelle, de revaloriser de 10 % le point d'indice et d'engager un grand plan d'investissement dans l'Ecole.**
- ☆ **D'écouter les personnels de l'éducation, d'augmenter la rémunération de tous et toutes et réaffirmer la liberté pédagogique.**
- ☆ **De mettre en place un statut pour les AESH, sans qui l'école inclusive est impossible.**
- ☆ **D'engager un plan d'urgence de recrutement et de moyens pour l'Éducation nationale**

 

☐ **J'adhère au PCF**

☐ **Je veux aider financièrement**

je verse : _____ € (10% de réduction d'impôt sur le revenu)

Chèque à l'ordre de ANF-PCF

REJOIGNEZ LE PCF 



Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

CP/ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Remarque : pour une adhésion, il faut joindre une photo d'identité.

Renvoyer à : PCF - 2, place du Colonel-Fabien 75167 Paris Cedex 19 [Retrouvez toutes les infos sur pcf.fr](https://www.pcf.fr)

Pourquoi il faudrait rallonger le temps scolaire, contrairement aux idées reçues

Voulue par Emmanuel Macron, la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant a officiellement lancé ses travaux le 20 juin. Pour Stéphane Bonnéry, chercheur en sciences de l'éducation, loin des discours sur la « fatigue » des élèves, il faut selon lui... rallonger le temps scolaire.

Il est parfois nécessaire de nager à contre-courant. Quelques jours après l'ouverture de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, Stéphane Bonnéry se jette ainsi à l'eau dans le dernier numéro de la revue *La Pensée* (dont il est le directeur). Loin des discours dominants et de leurs arrière-pensées, il y explique que pour permettre à tous les enfants d'apprendre et de partager une culture commune, il faudrait au contraire augmenter le temps scolaire – qui n'a cessé de reculer depuis 50 ans.

Il faut faire évoluer les rythmes scolaires car les élèves ne parviennent plus à suivre, nous dit-on. Pourtant, dans votre article, vous montrez que le temps scolaire n'a cessé de se réduire...

Oui : dans le premier degré, entre 1969 et aujourd'hui, les élèves ont perdu l'équivalent d'une année de cours – notamment avec la disparition du samedi matin, en 2008, puis le recul des Très petites sections (TPS) de maternelle, pour les enfants de moins de 3 ans, dont le taux de scolarisation est tombé de 35 % en 1998 à 10 % en 2022, surtout au détriment des zones d'éducation prioritaire.

À l'inverse, dans l'enseignement privé, la scolarisation à deux ans progresse. Ça signifie que ce sont des publics favorisés qui sont scolarisés plus tôt, alors que cela devrait avant tout bénéficier aux familles populaires. Mais cela répond avant tout à une logique comptable : économiser des postes pour accueillir à moindres frais la génération du baby-boom de l'an 2000.

Au collège, la réforme de 2016 a mis en place des enseignements interdisciplinaires qui se font à la place des cours, au lieu d'avoir lieu en plus des cours. Cela a donc conduit à un recul des heures d'enseignements disciplinaires équivalent à environ une demi-année de cours sur les quatre ans du collège.

Pour vous, la question de la surcharge de cours et de la fatigue des élèves n'existe pas ?

Les élèves les moins « fatigables » sont ceux qui ont déjà été habitués, dans les familles favorisées, à se livrer à des loisirs qui demandent de la concentration. À l'inverse, ceux qui n'ont pas l'habitude de devoir se

concentrer doivent faire plus d'efforts à l'école, donc oui, ils se fatiguent.

Il faut ajouter à cela les réformes qui, sous Jean-Michel Blanquer en particulier, ont fait de l'école quelque chose de besogneux, où on ne stimule pas la réflexion. Or les élèves ont besoin de voir que ce qu'ils apprennent leur donne le pouvoir de penser le monde. C'est comme ça que l'école devient intéressante, stimulante... et c'est tout l'inverse du conditionnement et du « savoir-être » qui dominent dans les programmes ces dernières années.

Vous établissez un lien entre la volonté de réformer les rythmes scolaires et le recul de la transmission, par l'école, de la culture commune qui permet de faire société. Pouvez-vous nous expliquer cela ?

Dans le même temps qu'on a raccourci le temps scolaire, on a ajouté des contenus – enseignement de l'anglais en primaire, éducation artistique, diverses « éducations à » : au développement durable, à la santé, à la sexualité, à la route... – ce qui rend impossible de tout traiter. Cela a permis de justifier que l'on coupe les programmes en deux : d'un côté le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », obligatoire ; et le reste qui de fait, ne l'était plus.

Or on sait que plus on resserre le temps de l'apprentissage, plus on fait appel à ce que la famille transmet ou a transmis. C'est fondamentalement inégalitaire. Il faut que la Convention citoyenne repense l'articulation entre-temps scolaire et temps de loisir, parce que la complémentarité entre l'école et ses partenaires éducatifs, ce qu'on appelle péri ou parascolaire, a été dévoyée : soit pour privatiser une partie du scolaire, soit pour faire croire que des formes de socialisation, comme les centres de loisir, sont assimilables à du temps d'apprentissage.

On ne vient pas à l'école pour passer une journée ensemble : on vient étudier ensemble, découvrir des centres d'intérêt inconnus de sa famille, enrichir sa perception du monde en étudiant des objets sous des angles différents. C'est ce qui met le plus en difficulté les élèves issus de familles populaires : changer de regard, passer de la simple expérience à l'étude. Il ne faut pas se mentir : c'est à l'école qu'on apprend l'école. Ou

alors, il faut payer : pour des cours de musique, de danse, d'arts plastiques, de sport... C'est ainsi que l'on renonce peu à peu à la transmission à tous d'une culture commune.

Donc pour vous, le but assigné à cette Convention serait de préparer le terrain à un nouvel affaiblissement du service public d'éducation ?

C'est manifestement le projet de Macron, tel qu'il l'a formulé dès août 2024. Il s'agit sans doute aussi de favoriser le privé, en l'aidant à maintenir ses effectifs malgré l'important recul démographique que nous connaissons. Dans le privé, l'argent public finance les enseignants et les locaux. Ce que les parents paient, c'est ce qui est en plus, et c'est ce qui peut la rendre attractive.

La gauche devrait au contraire proposer d'accroître le temps scolaire, pour que les professeurs se partagent les classes, pour qu'il y ait « plus de maîtres que de classe » – un dispositif auquel les enseignants sont très attachés et qui a fait ses preuves, mais qui a été quasiment éradiqué par Blanquer...

Augmenter le temps scolaire pour qu'à l'inverse d'aujourd'hui, les enfants apprennent sans souffrir et aussi qu'ils arrêtent d'être dans la rue ou devant des écrans. Car c'est un mensonge de faire croire que les enfants des quartiers populaires, ou ceux des zones rurales, pourront aller en masse à l'école de musique ou de danse.

Mais Macron se trompe peut-être en croyant pouvoir manipuler les gens. J'observe qu'il y a déjà eu deux Conventions, sur l'environnement et sur la fin de vie... et que les citoyens ne font pas forcément ce que l'on attend d'eux. On peut espérer que cette Convention se donnera la possibilité d'auditionner des gens qui apporteront une pluralité d'opinions. Et que le résultat n'est pas écrit d'avance.

*Interview de Stéphane BONNERY
par Olivier CHARTRAIN,
publiée dans l'Humanité, 23 juin 2025*

Quand l'intérêt de l'enfant est un alibi de la réduction budgétaire et de la privatisation du service public d'éducation...

Dans la lettre qu'il adresse au président du CESE pour lui donner mission d'organiser une convention citoyenne sur le temps de l'enfant, François Bayrou se fonde sur le constat d'un déficit d'articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire pour solliciter « une approche globale qui prenne en compte les enjeux éducatifs, sanitaires, sociaux et territoriaux. »

Évidemment, François Bayrou avance à pas feutrés ... mais dès le premier paragraphe de sa lettre, il évoque « une surcharge des journées scolaires » pour les élèves qui viendrait limiter « l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles, essentielles à leur épanouissement ». Curieuse affirmation que de considérer qu'il faudrait limiter les journées scolaires pour permettre un meilleur accès à l'EPS, aux arts et à la culture qui sont des objectifs d'enseignement des programmes scolaires... Si la réduction du temps scolaire est considérée comme nécessaire à leur développement ... c'est que, déjà, elles ne sont plus pensées comme des activités scolaires !

Une « surcharge des journées scolaires » ?

Examinons tout d'abord l'affirmation d'une « surcharge des journées scolaires ».

S'il fallait résumer les évolutions essentielles et constantes du temps scolaire dans les politiques mises en œuvre en France, depuis les années 1950, leur première caractéristique serait celle de la réduction du temps scolaire des élèves. En 1959, les élèves de l'école primaire avaient 1095 heures annuelles d'enseignement, aujourd'hui, ils n'en ont plus que 864 ! Ce qui représente une perte de plus de 20% à l'école primaire... l'équivalent d'une année de la scolarité élémentaire !

A ces diminutions réglementaires, s'ajoutent les pertes de temps d'enseignement liées au non-remplacement des enseignant-es dont une enquête avait montré qu'elles peuvent représenter, au long de la scolarité obligatoire, jusqu'à une année dans les départements les plus démunis.

Le discours commun affirme parfois que l'école française comporterait le plus grand nombre d'heures d'école. En primaire, c'est faux : avec 864 heures, la France a un horaire annuel comparable ou inférieur à bien d'autres pays européens même s'il est supérieur à la moyenne OCDE.

Enfin certains affirment de manière péremptoire que les savoirs de la chronobiologie permettraient de garantir, par les choix de réduction du temps auxquels ils incitent, une meilleure réussite scolaire. Il y aurait une évidence scientifique qui légitimerait un « moins d'école », affirmation qu'aucune recherche, notamment de comparaison internationale, n'est jamais venue confirmer.

Le mal-être des élèves... pour faire diversion !

Si « un mal-être croissant » est, aux dires du ministre, signalé par les familles et les élèves, comment cette croissance pourrait-il être expliquée par une question de quantité de temps scolaire puisque celui-ci ne cesse d'être réduit ? Et force est de constater que la volonté de multiplier les activités externes à l'école, dans les milieux sociaux favorisés, serait un choix étonnant et paradoxal si un « mal-être » était constaté par les familles comme consécutif à une « surcharge » du temps de l'enfant.

Il faut interroger les facteurs réels de ce « mal-être » : les moyens d'encadrement insuffisants, la formation professionnelle des enseignant-es sans cesse réduite, les nouvelles stratégies de management, la succession rapide et parfois contradictoire des réformes, l'ajout permanent de contenus d'enseignement dans un temps diminué...

Il faut aussi interroger la manière avec laquelle la culture évaluative mise en œuvre par Jean-Michel Blanquer, notamment dans le domaine de l'apprentissage de la lecture, a accentué une pression continue dont les résultats favorables sur les apprentissages sont loin d'être constatables mais qui contribuent largement à un « mal-être » des élèves et tout particulièrement de ceux qui éprouvent des difficultés...

Enfin, plus globalement, il faut interroger les conceptions néolibérales de la réussite scolaire et de la concurrence des individus face à l'emploi qui ont contribué à construire des attentes parentales prématurées dès la maternelle et alimentent une pression irraisonnable sur l'élève tout au long de sa scolarité.

Puisqu'il s'agit d'orienter les travaux de la Convention citoyenne sur la seule hypothèse d'une amélioration par la réduction du temps d'école, la question qui lui est posée n'est pas celle des apprentissages mais celle des temps de l'enfant dont on nous fait croire qu'elle

aurait, à elle seule, une incidence décisive sur la réduction des inégalités. C'est que ce glissement du questionnement a quelques avantages notoires pour le gouvernement ...

Tout d'abord, il permet d'éviter le plus possible que le débat porte sur les moyens. Car retrouver des temps d'enseignement plus importants demande de créer des postes qui, pour être pourvus en ces temps de crise d'attractivité, nécessitent que soient augmentés les salaires et améliorées les conditions de travail. A l'inverse la diminution du temps scolaire permet de réduire les coûts.

Ensuite, ce glissement déplace la responsabilité politique sur celle des enseignant-es. Car si on postule que l'essentiel est une question de rythmes, on réactive aussitôt la suspicion d'une résistance des enseignant-es, égoïstement préoccupés de la préservation de leurs vacances et cela aux dépens de l'intérêt des élèves. On a vu que, dès l'annonce d'une convention citoyenne par Emmanuel Macron, les questions se sont focalisées sur les vacances et tout particulièrement sur une prétendue longueur des vacances d'été alors que la durée des congés d'été français est parmi les plus faibles en Europe et que contrairement aux propos tenus elles ne se sont pas allongées depuis les années 80.

Temps et apprentissages

Bien sûr la réussite des apprentissages ne peut se limiter à la dimension quantitative du temps qui y est consacré : l'organisation pédagogique et didactique de ce temps reste essentielle. Mais personne ne peut croire que la diminution d'un cinquième du temps scolaire en élémentaire puisse permettre de mieux apprendre et tout particulièrement à celles et ceux qui progressent plus lentement. Parce que pour apprendre, il faut justement du temps ! C'est encore plus vrai si le choix est fait de mises en œuvre pédagogiques et didactiques qui laissent le temps de l'exploration, de l'expérimentation, du tâtonnement, de l'erreur qui constituent des étapes nécessaires de l'apprentissage. Réduire le temps, c'est au contraire privilégier un modèle essentiellement transmissif qui n'est efficace et suffisant que pour la part la plus favorisée des élèves.

Les premières victimes d'une réduction du temps scolaire sont les élèves des milieux populaires, ceux qui ne disposent que de l'école pour apprendre. Ce sont aussi ceux qui rencontrent des difficultés particulières et d'origines diverses qui leur demandent des temps d'appropriation des savoirs plus longs. La réduction du temps scolaire est donc un facteur d'accroissement des inégalités, aux dépens des élèves les plus fragiles. Des travaux nous alertent depuis un demi-siècle sur les liens réels entre rythmes scolaires et réussite des apprentissages. Une publication récente en témoigne ... Mais nous sommes victimes d'une sorte d'aveuglement ...

Pour les élèves qui rencontrent des difficultés, François Bayrou sous-entend dans sa lettre de saisine du CESE que les aides dont ils peuvent bénéficier doivent se situer hors du temps scolaire. Dans la liste des moyens destinés à « corriger les inégalités » ne figure pas le travail en classe mais seulement des dispositifs périscolaires ! Au renforcement de la formation initiale et continue des enseignant-es, à la réduction des effectifs nécessaires à une prise en compte plus attentive des difficultés, au développement des moyens spécialisés des RASED qui visent à traiter les obstacles à l'apprentissage au sein même de l'activité scolaire, François Bayrou préfère l'externalisation, le déplacement hors de l'école.

L'école finirait, à terme, à ressembler à un temps de classe réduit, centré sur les fondamentaux. Les élèves les plus favorisés disposeraient de davantage de temps pour des activités « épanouissantes » pendant que les autres seraient contraints à tenter de compléter un temps scolaire insuffisant par des activités de rattrapage et de soutien !

Moins d'école, c'est réduire le service public et accentuer l'offre privée

Réduire le temps d'école, c'est donc préparer le terrain à une délégation des objectifs scolaires à d'autres acteurs en recentrant l'école sur les enseignements fondamentaux et en laissant à des opérateurs extérieurs les enseignements artistiques et d'EPS, voire les enseignements scientifiques ou techniques.

La première finalité est de réduire les coûts du service public d'éducation et de permettre qu'il survive tant bien que mal aux coupes qui prévoient à nouveau une réduction considérable de ses effectifs fonctionnaires. Au vu de ce qu'est la situation actuelle, on imagine les effets de la nouvelle réduction annoncée le 15 juillet par le projet de budget Bayrou.

Plusieurs déclinaisons seront possibles en fonction des choix et des possibilités financières des municipalités. La délégation vers des prestataires extérieurs sera, pour partie au moins, un choix voulu ou contraint. Dans le contexte d'une économie néo-libérale qui ne cesse de vouloir conquérir le marché de l'éducation, il n'est pas difficile d'imaginer comment toute une part de l'enseignement scolaire sera ainsi privatisée et soumise aux jeux de la concurrence commerciale. Une forme associative nouvelle se développe qui n'a plus rien à voir avec celle qui constitue les associations dites « complémentaires » de l'école. Sans véritable dynamique associative, elle repose sur des initiatives individuelles qui cherchent à créer leur emploi dans les activités culturelles, sportives, environnementales, ... et pour qui la libéralisation des activités scolaires constituerait un marché opportun. Il n'existera aucun moyen réel d'exercer un contrôle qualitatif : coexisteront des offres indigentes « low cost » et des offres de luxe qui

ne seront accessibles qu'aux familles qui en ont la possibilité financière de garantir leur qualité.

L'inégalité des ressources des communes et des familles entrainera donc le renforcement des inégalités scolaires actuelles. Quant à la garantie d'une éventuelle compensation par une subvention d'État, on sait trop ce qu'est la réalité financière actuelle des collectivités territoriales pour y croire !

Dans ce jeu d'offres concurrentielles, on imagine sans peine les stratégies qui seront celles des écoles privées pour mettre en valeur une offre attractive. Dans un contexte où l'apport des subventions publiques extralégales vient compléter de plus en plus largement les coûts assumés par les familles, il ne leur sera pas difficile de tirer profit de la promotion d'activités attractives dans le jeu concurrentiel. Et ces nouveaux départs d'élèves vers le privé diminueront encore davantage la mixité sociale des écoles publiques, renfonçant encore ainsi les inégalités.

Renoncer à la culture commune ?

Mais l'enjeu n'est pas seulement celui de l'égalité, il est aussi celui de la culture commune. Dans ce contexte d'initiatives libérales, on perçoit bien les risques d'instrumentalisation idéologique des enjeux d'apprentissage et de fragilisation de la cohésion sociale qu'ils produiront. Qui garantira que, dans ces activités périscolaires entre les mains d'acteurs privés, les enjeux d'apprentissage seront respectueux des valeurs de neutralité, de laïcité, de fraternité ? Qui garantira que ces activités ne seront pas investies par des volontés politiques, religieuses, idéologiques ? De telles évolutions ne nous menacent pas seulement d'un accroissement des inégalités mais d'une fragilisation des valeurs de la démocratie.

Se donner les moyens d'une véritable démocratisation. Il est légitime de vouloir réfléchir à une meilleure organisation du temps scolaire. Mais une telle perspective nécessite d'être guidée par la volonté d'augmenter le temps scolaire, condition première d'une amélioration des apprentissages. Cette augmentation du temps ne peut pas se faire par l'augmentation du temps de travail des enseignants, déjà surchargé. Elle nécessite donc des moyens ambitieux que la politique austéritaire refuse de donner aujourd'hui à l'école publique. Augmenter le temps d'apprentissage n'est pas une simple mécanique d'augmentation horaire. Cela nécessite aussi des moyens permettant de mieux accompagner le temps d'apprentissage : développement de la formation professionnelle des enseignant-es, réduction des effectifs des classes, maîtres et maîtresses surnuméraires, enseignant-es spécialisé-es des RASED : plus et mieux d'école !

Ces conditions majeures d'une réflexion sur le temps scolaire sont absentes de la perspective ouverte par la convention citoyenne lancée par le président de la République. Cette absence tente donc déjà d'orienter les résultats vers un usage prétexte de la question des temps de l'enfant pour engager des évolutions d'une toute autre nature, très éloignées des perspectives d'une élévation générale du niveau de connaissances de l'ensemble des élèves et confirmant le choix politique d'une égalité réduite à une promesse récurrente des discours sans vouloir en faire une exigence démocratique de la réalité scolaire.

Paul DEVIN

Temps de l'enfant, rythmes scolaires : vraies questions et faux débats



Notre camarade Stéphane Bonnéry se saisit des inquiétudes nées de la nouvelle convention citoyenne sur le temps de l'enfant pour publier un ouvrage sur temps de l'enfant et rythmes scolaires.

Quelles visées politiques se nichent derrière la récurrente volonté des gouvernements à réformer les « rythmes scolaires » ?

L'intérêt du livre est de permettre à la fois une synthèse des arguments actuels et leur mise en perspective avec des textes publiés entre 1969 et 2025 dans L'École et la nation et la Pensée.

Face à la persistance des volontés politiques à fonder une éducation sur le rythme soi-disant naturel de l'enfant, on découvre la forte cohérence des réponses communistes face aux successives tentatives de réforme. Elles condamnent les visions qui, au nom d'une adaptation individuelle aux rythmes, aux aptitudes, aux intérêts, ne font en réalité que renforcer les inégalités et renoncer à la démocratisation.

La modernité des idées défendues par les textes du dernier quart du XXe siècle est étonnante. Comme le dit Stéphane Bonnéry, pourquoi faire à chaque réforme

comme si on découvrait le problème quand le débat existe depuis plus d'un demi-siècle ?

L'ouvrage constitue un outil très précieux pour construire les interrogations nécessaires face aux discours libéraux qui jouent la séduction du respect de l'enfant pour continuer à affaiblir le service public d'éducation et à renoncer à une égalité réelle permise par la démocratisation des apprentissages.

Quelques extraits des textes cités dans l'ouvrage

Sur les besoins de l'enfant

« Une des tâches principales [de l'école maternelle] consiste sans nul doute, à créer chez le jeune enfant des besoins, à développer son appétit pour des activités génératrices de pouvoirs nouveaux et de besoins nouveaux. L'obstacle le plus redoutable aux progrès futurs de l'enfant dans tous les domaines est la pauvreté relative de ses besoins. Ce serait une erreur de fonder la pédagogie sur une conformité à cette pauvreté. »

Jacques BEAUVAIS, Sur la notion de besoins de l'enfant en psychologie, L'École et la nation, n°181, septembre 1969

Sur les rythmes propres de l'enfant

« L'idéologie du rythme nous semble donc un nouvel avatar de l'idéologie du don. [...] Il est tout à fait erroné d'affirmer que les enfants sont gouvernés par des rythmes innés, programmés dès le départ, établis définitivement. [...] Qu'est-ce que le respect [du rythme propre d'un enfant] si ce n'est la volonté à peine déguisée de permettre aux enfants déjà favorisés par leur origine sociale de poursuivre leur scolarité jusqu'aux plus hauts niveaux et de laisser les enfants issus de milieux populaires dans la situation culturelle où ils se trouvent. Un tel respect revient en fait à cautionner les inégalités entre les enfants »

Éric PLAISANCE, La notion de rythme propre, L'École et la nation, n°249, mars 1975

Rythmes

« Derrière l'usage du concept de rythme, c'est d'institutions et de structures dont il est question et pour reprendre la circulaire, de définition de nouveaux espaces éducatifs. On procède en deux phases. Première phase, on crée les conditions d'un passage de l'enseignement obligatoire pour une partie des disciplines, à une animation facultative, en ne développant aucune politique de progrès de ces enseignements.

Deuxième phase on favorise la prise en charge de ces activités facultatives sur le temps scolaire par les collectivités locales, les associations, les organismes privés avec des animateurs non formés pour s'adresser à tous les élèves. Ainsi sont évacuées les exigences de formation initiale et continue pour les institutrices et les instituteurs.

Ainsi derrière un coup politique tendant à faire croire qu'enfin, on se préoccupe de la place du sport et des enseignements artistiques, c'est le choix du démantèlement du service public et de la mise en cause des valeurs laïques qui est fait, c'est le choix d'épouser les inégalités et les ségrégations en matière de formation qui prévaut. »

Michel CHAIGNEAU, *Rythmes scolaires, vrais ou faux problèmes*, *L'École et la nation*, n°398, février 1989

Apprendre : question de rythmes ou d'activités ?

« La temporalité subjective d'un élève, son ou ses « rythmes » ne sont pas un donné mais un effet de l'activité qu'on lui propose et dans laquelle il s'engage (ou non). »

« Le problème essentiel est bien de faire que les activités d'apprentissage et leurs contenus « dirigent » le développement, et la question de l'organisation du temps scolaire n'a de pertinence que dans ce cadre théorique. Faute de quoi, l'école ne peut que pérenniser, voire

aggraver les différences, les inégalités sociales face au savoir et à la formation qui lui préexistent. »

Jean-Yves ROCHEIX, *Des rythmes au contrat ou la mystification du sujet*, *L'École et la nation*, n°401, juillet 1989.

Réduction du temps scolaire

« Une offensive idéologique puissante laisse entendre qu'il y aurait trop d'école. Les expériences douloureuses de scolarités rendent audible ce battage médiatique, et nécessitent un chantier pour améliorer la classe afin que le temps que les élèves y passent paraisse moins long à certains. Mais la science peut dévoiler les contre-vérités sur lesquelles reposent ces discours. Cet article montre ainsi à quel point les élèves français ont perdu du temps d'enseignement, et ce, de plusieurs manières, évoquées successivement : en volume horaire global à l'école primaire, puis dans le secondaire, et plus particulièrement en heures d'enseignement disciplinaire. [...]

Les conséquences sont terribles. D'abord pour les enseignants, pour la définition même de leur mission, devant renoncer à l'égalité des objectifs d'enseignement selon les profils sociaux des classes. Ensuite pour les élèves, dans le niveau d'acquisitions dont ils ont été privés. Il est étrange que cette cause profonde des « évaluations en baisse » ne soit jamais évoquée. »

Stéphane BONNÉRY, *Réductions du temps scolaire : les logiques cachées*, *La Pensée*, n°422, 2025

L'ouvrage a été édité par la Fondation Gabriel Péri.



Fondation
Gabriel
Péri

[Voir la librairie de la Fondation Gabriel Péri](#)

La convention citoyenne sur les « temps de l'enfant », une potentielle menace pour l'EPS ?

Le vendredi 2 mai 2025, le président E. Macron a annoncé la création d'une convention citoyenne sur les « temps de l'enfant » qui devrait se terminer fin novembre 2025.

Derrière ce que l'on pourrait considérer comme une opération de communication visant à masquer les enjeux réels de l'Ecole auxquels aucune réponse n'est apportée, il y a une volonté, une nouvelle fois, de redessiner les temps scolaires.

Dès 2023 E. Macron déclarait qu'il fallait arrêter de « bourrer » les semaines des enfants et s'inspirer d'un modèle allemand fantasmé dans lequel les élèves finiraient tôt la journée pour « faire du sport l'après-midi ». Si le terme de rythme scolaire n'est pas prononcé, il n'en reste pas moins que c'est au cœur de la volonté présidentielle.

Au-delà du prof-bashing, de la prétendue baisse de niveau, des vacances jugées trop longues, de la fatigue excessive des jeunes... qui ne manqueront pas de s'exprimer lors de cette convention largement constituée de citoyens tirés au sort, c'est le risque d'une nouvelle phase de baisse du temps scolaire qui pourrait, une nouvelle fois, découler des travaux.

De nouveau, il s'agirait donc de diminuer le temps d'école, à rebours de toutes les études qui montrent les forts impacts en termes d'inégalités entre les élèves disposant au sein des familles de ressources culturelles et sociales leur permettant des compléments nécessaires à la baisse des enseignements scolaires et celles et ceux qui n'en disposent pas.

Quels les risques en EPS ?

Bien qu'étant la troisième discipline scolaire au niveau des grilles horaires, l'Education Physique et Sportive (EPS) reste au niveau des représentations comme une discipline annexe voire secondaire tant est ancré un système sélectif basé sur les mathématiques et le français, renforcé par une centration extrême sur ce qui est maintenant appelé « les fondamentaux ».

La modification des rythmes scolaires dans le premier degré en 2013 a donné lieu à un rapport en 2015 qui montre les impacts des évolutions sur l'enseignement de l'Education physique. Il décrit une situation avec un déficit moyen de l'ordre de 30 % en 2014-2015, une baisse de l'horaire d'EPS d'un quart d'heure au moins entre les deux années consécutives observées. « Pour l'EPS, l'horaire moyen passe pour ces écoles de 2 h en 2013-2014 à 1 h 50 min en 2014-2015 » ...

A l'heure où toutes les études montrent la nécessité d'augmenter significativement la pratique physique des jeunes, un recul du seul espace / temps où tous les jeunes sans discrimination pratiquent (discipline scolaire obligatoire) serait néfaste.

Le masquage d'une réalité qui pourrait advenir est travaillé dans ce champ de longue date. Ainsi, on a pu assister à un jeu sémantique qui vise à supprimer de toute expression l'EPS et le Sport scolaire pour ne parler maintenant que de « sport à l'Ecole ». Ce faisant s'est installé l'idée que le sport à l'Ecole pourrait être autre chose qu'une discipline scolaire.

Le « sport l'après-midi » tenté par Blanquer, le 2S2C pendant l'épidémie de COVID, la baisse de horaires dans la voie professionnelle, puis l'Activité Physique Quotidienne à l'Ecole et enfin, les deux heures de sport supplémentaires... le trait commun à tous ces dispositifs c'est que prioritairement ils sont assurés par des éducateurs sportifs, des animateurs de club... donc des personnels extérieurs aux établissements. On assiste donc, de manière rampante à des formes d'externalisation d'une discipline scolaire sous couvert notamment de la nécessité de développer le périscolaire afin de « s'occuper » des jeunes en dehors d'heures de cours qu'on ne cesse de réduire par ailleurs.

E. Macron a la volonté de continuer et de développer encore ce sport à l'École. Son intervention, le 13 mai 2025, sur TF1 le confirme, ce dernier affirmant même qu'il n'y avait « pas de sport à l'école et au collège avant 2017 » et qu'il fallait « continuer cette révolution culturelle à l'école, au collège et lycée pour qu'il y ait plus de sport ».

Depuis cette date, force est de constater que plus de 1300 postes d'enseignants d'EPS ont été supprimés, la formation initiale attaquée, la formation continue devenue peau de chagrin, suppression des heures dédiées aux Sections sportives scolaires, gestion du sport scolaire du second degré erratique... On peut imaginer assez facilement que la révolution culturelle dont il est question ne vise concrètement qu'à transformer l'EPS, si ce n'est la supprimer, pour confier l'éducation sportive à d'autres acteurs.

Si l'on souhaite vraiment qu'il y ait plus de « sport » à l'école et que tous les élèves y accèdent, alors il faut augmenter les horaires d'EPS. Si on veut un système éducatif qui puisse travailler plus sérieusement à la

réduction des inégalités, il n'y a pas de nouveaux dispositifs à inventer mais bel et bien à reconstruire de nouvelles grilles horaires augmentant les temps d'impregnation aux savoirs.

Cette analyse qu'il est possible d'extrapoler au regard d'indicateurs faibles sur l'avenir de l'EPS n'est pas isolé dans les volontés transformatrices de l'Ecole. L'ouverture culturelle des jeunes, les arts, la technologie... sont à interroger de la même manière et peuvent courir des risques équivalents. Les mots ne sont pas neutres et il faut réaffirmer que le « sport à l'Ecole » c'est l'EPS et le Sport scolaire (UNSS) !

Le périscolaire et l'extrascolaire, s'il y a des liens à construire et à travailler pour permettre un engagement plus conséquent des jeunes, restent en dehors de l'Ecole et les objectifs poursuivis ne sont pas de même nature.

Prenons garde et soyons très attentifs à ce qui pourrait se jouer dans et autour de cette nouvelle convention citoyenne qui, si les conclusions entraient dans le schéma de pensée du Président de la République, pourrait se traduire par un nouveau détricotage de notre Ecole.

Benoît HUBERT, secrétaire général du SNEP-FSU

L'École de demain

La Commission Education du PCF prépare le projet communiste pour l'école de demain.

Après « l'École en commun », projet construit en 2017... où en est-on près de 10 ans plus tard ?

Comment formulons-nous aujourd'hui le projet communiste de transformation de l'école ?

Après une phase de rencontres et de débats, au printemps dernier, la commission Éducation a produit une première version de ce projet qui sera adressée prochainement aux fédérations pour réactions, amendements et propositions.

Dans le même temps, la commission Education rencontrera des associations et syndicats (FCPE, FSU, CGT) et d'autres commissions du PCF.

Suite à ces échanges et apports, une nouvelle version du texte sera élaborée et soumise à l'avis du Conseil national en janvier 2026 avant d'être diffusée.



**Luttes de
classe(s)**

La lettre du réseau École du Parti communiste français
novembre 2022

Le site internet du Réseau École du PCF

https://www.pcf.fr/actu_education/



Politiques éducatives municipales

Pour les communistes, les enjeux du service public d'éducation sont ceux de la démocratisation de l'accès aux savoirs, du développement des conditions nécessaires à l'émancipation sociale et culturelle des citoyennes et citoyens et à leur participation à la vie démocratique.

Pour cela, un investissement majeur doit être consacré par l'État au service public d'Éducation nationale. Il nécessite une volonté déterminée de consacrer à l'école les moyens humains et financiers qui sont indispensables à la réalisation égalitaire de ses finalités.

Cela passe

- par une augmentation de la durée du temps d'enseignement qui a été réduite par les politiques néolibérales,
- par la formation des enseignants à des pratiques permettant un accès émancipateur et égalitaire aux savoirs,
- par la fin d'une politique de subventionnement de l'école privée qui réduit la mixité sociale des écoles et conforte les inégalités.

Si elles ne peuvent se substituer aux responsabilités nationales ou devoir compenser leurs manquements, les politiques municipales doivent servir les enjeux égalitaires de l'éducation à la fois

- par leurs responsabilités propres dans le domaine de l'école maternelle et élémentaire
- par la promotion et l'organisation d'une éducation populaire qui, en dehors du temps scolaire des enfants, contribue à construire les valeurs et les pratiques nécessaires à la formation des citoyennes et citoyens dans les perspectives d'une transformation sociale.

Les responsabilités de la commune pour l'école maternelle et élémentaire

Les locaux scolaires

Il est essentiel de mettre à disposition de l'école des bâtiments de taille humaine, tenant compte des pratiques pédagogiques, des conditions d'apprentissage des élèves et des conditions de travail des personnels.

Cela se traduit par :

- des locaux rendant possible le dédoublement des classes,
- la possibilité d'usage de bibliothèques scolaires (BCD) et de locaux d'enseignements spécifiques (arts plastiques, éducation physique et sportive),
- la possibilité d'usage d'espaces de travail collectif pour les enseignants
- une conception et un aménagement des cours de récréation pour offrir des espaces suffisants, adaptés et sécurisés.

Une attention particulière est nécessaire aux conséquences du réchauffement climatique sur la température dans les locaux.

Les personnels municipaux en service à l'école

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) contribuent à la qualité de l'enseignement et à ses finalités égalitaires dès les premières années de scolarisation. Leur formation continue contribue à la qualité de leur coopération professionnelle avec les enseignantes et les enseignants.

La sectorisation scolaire

L'établissement des zones d'affectation des élèves (dites « carte scolaire ») et la gestion des dérogations contribuent à améliorer la mixité sociale des écoles. De ce fait ils représentent des enjeux politiques majeurs.

Le soutien des projets scolaires

Le soutien aux projets mis en œuvre par les équipes enseignantes nécessite l'accès aux installations sportives et aux équipements culturels de la commune, la mise à disposition de moyens de transports ou le financement de l'usage des transports publics pour permettre des activités d'apprentissage nécessitant le déplacement des élèves.

Ils nécessitent des financements spécifiques et clairement définis dans leurs montants comme dans leurs objectifs pour permettre leur gestion raisonnée par les équipes enseignantes.

La gratuité effective des enseignements

Des budgets suffisants doivent permettre la mise à disposition gratuite des fournitures scolaires et l'accès aux activités scolaires (sorties, classes de découverte, ...) à tous les élèves, sans aucune discrimination financière.

La cantine

La restauration scolaire doit permettre une alimentation saine et développer des pratiques favorables à l'environnement durable et à des pratiques économiques respectueuses des agricultrices et agriculteurs : circuits courts, produits de l'agriculture bio et raisonnée,

La tarification sociale des cantines permet de mettre en œuvre un principe de solidarité et de justice sociale, d'accès de toutes et tous à la cantine pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les familles.

L'accès de l'école à toutes et tous

Les municipalités contribuent à l'école inclusive en exigeant les moyens nécessaires à l'accompagnement des enfants handicapés, en y contribuant dans la mesure de leurs responsabilités propres notamment en matière d'accessibilité des locaux.

Les municipalités doivent garantir le droit à l'éducation de tous les enfants sans que la situation irrégulière de leurs parents puisse être utilisée pour venir le réduire.

Le financement des écoles privées

Tout financement des écoles privées au-delà des obligations légales contribue à renforcer la diminution de la mixité sociale des écoles et participe donc à renforcer les inégalités scolaires.

La lutte contre la fermeture des classes

Au-delà de ces propositions, les élus communistes s'engagent contre toute fermeture de classe en demandant un moratoire sur celles-ci et en défendant le maintien d'une école de proximité avec des effectifs limités à 20/25 élèves par classe.

Promouvoir l'éducation populaire

Les activités dites périscolaires doivent être développées dans leurs perspectives propres et non comme des moyens de substitution aux manquements de la politique éducative nationale. Elles permettent de développer les pratiques sociales et culturelles et accordant une attention particulière à la lutte contre les inégalités de classe, de race ou de genre. Elles offrent un cadre favorable à l'éducation à l'esprit critique, à l'initiative solidaire, au projet collectif au travers de projets de culture artistique ou technique, de pratique sportive, d'éducation à la citoyenneté et à la défense des droits, de protection de l'environnement, ...

Si une attention particulière aux élèves en difficulté d'apprentissage est essentielle, elle ne peut se fonder sur des actions d'aides aux devoirs scolaires. La prise en compte des difficultés d'apprentissage scolaire relève du temps scolaire et les actions d'éducation populaire initiées par les municipalités doivent offrir aux enfants d'autres expériences culturelles et sociales que celles du champ scolaire. Au contraire, elles doivent permettre, par leurs formes particulières, différentes de celles de l'exigence scolaire, d'éviter que les difficultés scolaires s'y transposent et y reproduisent des inégalités.

Que les activités proposées doivent permettre un accès égalitaire qui ne peut être réduit par le coût des activités pour les familles ou par une situation de handicap. Les formes particulières de l'éducation prioritaires ne peuvent légitimer des activités occupationnelles et doivent comporter les exigences éducatives nécessaires à leurs enjeux émancipateurs.

Les partenariats engagés pour mettre en œuvre cette éducation populaire doivent être attentifs à ne pas servir les volontés de marchandisation de l'éducation portées y compris parfois sous des formes associatives. Ils doivent comporter les exigences des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Pour la transparence des financements de l'enseignement privé

La responsabilité du privé dans les inégalités sociales et la révélation de la perpétuation des pires violences dans certains établissements conduisent à l'interrogation politique de la légitimité du subventionnement public du privé qui assure aujourd'hui 74 % de leurs budgets. D'autant plus dans un contexte où le gouvernement s'apprête à de nouvelles coupes budgétaires. Ces affaires ont montré l'omerta et l'impunité dont le privé a longtemps bénéficié : la transparence est une nécessité aussi bien sur la pédagogie que sur le financement.

Si nous considérons que la seule solution reste de réserver l'argent public à l'école publique, nous ne pouvons pas nous contenter d'une telle affirmation qui, dans le contexte politique actuel, resterait une position de principe. Il faut exiger des évolutions à court terme, pour faire grandir les consciences.

La commission Éducation du PCF propose aux fédérations et aux élus du PCF des pistes d'action, d'initiatives politiques pour engager le débat sur le subventionnement public du privé, et plus largement sur le rôle que joue l'enseignement privé dans les reculs que subit la mixité sociale au sein des établissements publics.

Exiger la transparence des financements

Les élus communistes peuvent porter ces questions dans tous les débats précédant une décision de subventionnement du privé sous contrat.

- Au-delà des subventions dictées par la loi et la réglementation, quels montants sont réellement accordés aux établissements privés sous contrat ?
- Est-il légitime que les collectivités territoriales puissent outrepasser leurs obligations légales, d'autant plus que cela conduit à outrepasser la limite des 10 % du budget de l'établissement ?
- Comment identifier et refuser des demandes de subventionnement associatives qui, sans faire apparaître de liens avec l'établissement privé, contribuent en fait à son financement ?
- Quelles subventions ministérielles sont accordées sur d'autres motifs que celui d'un subventionnement scolaire, par exemple au titre de l'aide aux territoires ruraux défavorisés ?

Contrôler les établissements

La première exigence est celle du « respect total de la liberté de conscience » affirmé par la loi Debré. La

reconnaissance du « caractère propre » de l'enseignement ne peut justifier des pratiques d'endoctrinement ou des propos visant à réduire les droits des citoyennes et citoyens. Les cours religieux ne peuvent en aucun cas constituer une obligation.

La seconde est celle du respect des programmes nationaux. Elle ne peut donner lieu à des arrangements ou des tolérances au prétexte du « être propre » de l'établissement.

Enfin, le contrôle de la vie scolaire doit permettre de faire cesser ou de prévenir des pratiques illégales et mettant en cause les droits fondamentaux de l'enfant. L'affectation de moyens conséquents pour assurer ce contrôle et l'affirmation d'une totale indépendance des fonctionnaires qui ont mission de l'exercer sont des conditions impératives d'une indispensable évolution. D'autres indicateurs permettront de mener la bataille dans chaque conseil, chaque collectivité, pour exiger la transparence.

Pour les établissements privés sous contrat (religieux, autarcie pédagogique, maisons familiales rurales, etc.)

- Au-delà des aides que la réglementation oblige les collectivités à verser : les montants sont-ils les mêmes que pour le public, ou bien sont-ils supérieurs ?
- Quid des prêts de locaux pour l'école ou pour le périscolaire, des personnels mis à disposition sur le temps scolaire et périscolaire ?
- Quid de la mise à disposition de moyens de transports, régulier ou pour des sorties scolaires, de la cantine scolaire ?
- Quid des fournitures scolaires, du matériel informatique, a fortiori quand la commune les offre aux élèves du public et au privé ?
- La collectivité pratique-t-elle la rémunération publique des élèves en stage lorsqu'ils sont scolarisés dans le privé ?

Pour les établissements privés hors contrat

- La collectivité alloue-t-elle des subventions ou des aides à ces établissements qui refusent de rendre des comptes ? Rappel : rien n'est obligatoire (ni pour le scolaire, ni pour le périscolaire)

Sébastien LABORDE,
membre du CEN, Commission Éducation

Quand on ouvre les portes du lycée au sexisme, au complotisme et au négationnisme...

La région Île de France a choisi de fortement réduire le financement des manuels scolaires papier et numériques. Pour cela, elle offre aux lycéennes et lycéens l'accès à une plate-forme numérique aux ressources des plus diverses.

Cette plateforme Pearltrees (« arbres à perles ») permet d'accéder à des ressources dites « *granulaires* » considérées comme des « *manuels libres* » qui sont constitués d'un amalgame d'informations, non hiérarchisées et sans construction globale cohérente. On peut interroger la capacité d'un tel amalgame à constituer une forme adaptée au travail scolaire et à ses exigences intellectuelles.

On peut douter que ce soit un outil égalitaire d'accès aux informations, tant il semble évident qu'il ne peut répondre aux besoins des élèves pour qui la recherche documentaire reste une activité difficile. On peut craindre que le « scrolling », que les lycéennes et lycéens pratiquent déjà abondamment sur les réseaux sociaux, vienne désormais imposer un traitement des plus superficiel de l'information et nuise à une perspective d'apprentissage. A nouveau, ce seront les élèves les plus en difficulté, ceux dont l'appétence scolaire est fragile, ceux dont les références culturelles sont éloignées de celles de l'école qui seront les plus fortement pénalisés.

Sans filtre...

Mais à ce problème pédagogique, vient s'en ajouter un autre... et pas des moindres !

La plateforme n'est pas modérée... il est donc possible aux élèves d'accéder à des contenus qui posent de graves problèmes puisqu'ils contiennent des informations complotistes, sexistes ou négationnistes.

L'élève peut ainsi librement disposer de ressources qui mettent en doute le 11 novembre ou multiplient les informations complotistes sur les attentats de 2015. Il a aussi accès à des sites islamophobes vantant les « *croisés mangeurs de porc* », à des sites catholiques réactionnaires contre « la théorie du genre » et aux discours d'Alain Soral sur le masculinisme...

On pourrait faire une longue liste des « perles » collectées dont les thématiques sont celles de la fachosphère, des complotistes, des chrétiens fondamentalistes et autres ...

Et au vu de la quantité de documents posant de graves problèmes, aucun professeur ne pourra réussir à

donner les éléments suffisants qui permettraient aux élèves de les écarter d'autant que pour une bonne part, l'usage de cette plateforme est individuel.

Déjà, les écoles privées surfent sur la réassurance des parents en annonçant haut et fort l'usage de manuels scolaires classiques et en cherchant à en faire un argument concurrentiel.

Le prix du renoncement

Qui aurait imaginé qu'un choix de politique scolaire pourrait prendre un tel risque ?

Si la région affirme que les enseignants restent libres de persister dans des choix de manuels scolaires papiers ou numériques, on voit bien comment l'économie engendrée par le choix de la plateforme entrainera des incitations voire des pressions. La région semble bien engager la disparition progressive des manuels. Les éditeurs ne s'y trompent pas qui s'inquiètent déjà des effets d'une telle politique sur leur avenir.

Vives protestations communistes

Mais quel degré de cynisme peut conduire à encourir de tels risques ?

Face à un choix aussi scandaleux, Céline Malaisé, conseillère régionale communiste et présidente du groupe La Gauche communiste, écologiste et citoyenne au conseil d'Île de France a adressé, le 4 septembre, un courrier à la ministre de l'Éducation nationale. Le groupe a publié un communiqué demandant la fermeture de la plateforme.

Se former dans les poubelles ?

Se former dans les poubelles de l'internet : voilà le programme !

Quel mépris pour les adolescents psychologiquement fragiles, pour les élèves dont les environnements culturels ne favorisent pas une attitude critique vis à vis de l'information, pour les élèves sous influence complotiste, raciste ou masculiniste... !

Quelle inconscience dans une société fragilisée par les réseaux sociaux où il importerait au contraire que l'école accorde une place majeure au développement de l'esprit critique, clé essentielle de l'émancipation ! Quelle honte que puisse ainsi être méprisée une des fonctions fondamentales de notre école, celle de la transmission des valeurs démocratiques et républicaines !

L'éducation à la paix : un impératif scolaire pour un avenir pacifique

Dans un monde où les conflits géopolitiques, les crises environnementales se multiplient et où les inégalités sociales se creusent dangereusement, l'éducation à la paix apparaît comme un enjeu fondamental.

Face à ces défis, il est essentiel de former les jeunes générations à comprendre la paix non seulement comme l'absence de guerre, mais surtout comme un processus actif de construction d'une société juste et solidaire. À cet égard, les modalités didactiques pour transmettre ces valeurs deviennent cruciales, tout comme la nécessité de questionner les modèles politiques dominants qui, bien souvent, ne véhiculent pas l'exemple à suivre.

Les enjeux de l'éducation à la paix

L'éducation à la paix ne se limite pas à la simple transmission de savoirs sur les conflits passés ou les valeurs pacifistes. Elle s'inscrit dans une démarche globale visant à préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables, capables de participer à la construction d'un monde plus juste et plus pacifique. Cela passe par la sensibilisation aux conflits contemporains, la compréhension des mécanismes de violence, mais aussi l'apprentissage des stratégies de résolution pacifique des conflits. La construction d'une culture de la paix ne se réduit pas à des valeurs abstraites, mais s'incarne bien au quotidien dans les interactions sociales, les décisions politiques et les pratiques scolaires. L'éducation à la paix doit intégrer la notion de justice sociale, de lutte contre les inégalités, de solidarité, de coopération et de préservation des droits humains internationaux.

Comment ?

En enseignant aux jeunes comment identifier les racines des conflits, qu'ils soient d'ordre social, économique ou culturel, on les aide à développer des compétences en résolution de conflits et en gestion des tensions – utiles immédiatement dans leur quotidien mais aussi dans leur vie professionnelle et de futurs citoyens.

Comprendre l'autre, c'est accepter les différences pour travailler ensemble malgré les divergences. Faire grandir des générations ensemble est fondamental pour prévenir à terme des comportements conduisant à des discriminations voire à des violences. Les politiques scolaires de tri social, de ghettoïsation des établissements et de séparatisme des jeunes menées actuellement en France ne vont pas dans le sens d'un apprentissage à la paix, à la tolérance, à la justice sociale mais participent bien à

conserver/légitimer l'ordre établi qu'il soit social ou géopolitique.

Les modalités didactiques concrètes

Pour que l'éducation à la paix ne soit pas une simple théorie, il est indispensable de mettre en place des modalités didactiques actives et concrètes.

- En simulant des situations politiques complexes ou des tensions entre groupes sociaux, les jeux de rôle et simulations de conflits peuvent permettre aux élèves de vivre des situations de négociation ou de résolution de conflits. Ces exercices développent des compétences en communication, en négociation et en prise de décision.
- Les projets collaboratifs interculturels : Organiser des échanges avec des jeunes d'autres cultures ou d'autres pays permet de mieux comprendre les réalités des autres et de déconstruire les préjugés. Ces projets peuvent se traduire par des ateliers, des conférences ou des voyages d'échange qui favorisent le dialogue interculturel.
- L'intégration de matières citoyennes et des sciences sociales : Les contenus disciplinaires, par exemple ceux liés au droit international ou aux sciences politiques sont autant de leviers pour enseigner les causes et les conséquences des conflits contemporains tout en ouvrant un espace de réflexion sur la paix et la justice sociale. Ils peuvent être sollicités à des moments particuliers – comme dans le cas du traitement d'un fait d'actualité (processus de paix au Proche orient par exemple) ou faire partie intégrante d'un projet d'établissement avec des heures dédiées toute l'année.
- L'éducation émotionnelle et sociale : Apprendre à reconnaître et à gérer ses émotions, développer des compétences en résolution de conflits interpersonnels et en coopération sont autant de compétences à transmettre dès le plus jeune âge (apprendre à écouter les autres, à exprimer ses émotions, à bannir les menaces et humiliations et à user de réflexions approfondies et complexes pour résoudre le conflit de manière la plus juste possible).

Les politiques actuelles ne sont pas un modèle pour les jeunes !

Si l'éducation à la paix est indispensable, elle se heurte à une réalité politique internationale complexe. En

Europe, aux États-Unis et en Russie, les choix politiques actuels ne correspondent pas aux valeurs de paix que l'on doit transmettre aux jeunes générations.

L'Europe et la politique de l'armement : L'augmentation des dépenses militaires et le soutien aux interventions extérieures, comme dans le conflit en Ukraine, témoignent d'une logique qui ne place pas la paix au centre des préoccupations. Les jeunes et les femmes, sont les premières victimes de ces politiques de guerre et sont rarement associés à ces décisions. Ils risquent de considérer la guerre comme une option légitime au détriment de la diplomatie et du droit international ou encore, au regard du martèlement médiatique, ils peuvent être amenés à croire que le surarmement est la seule voie de passage pour préparer la paix. Or l'histoire l'a prouvé, toutes les armes construites ont vocation à être utilisées un jour. Sans compter les sommes faramineuses dépensées pour ré-armer les pays qui toujours se font au détriment des budget sociaux éducatifs, de santé et de soin¹.

Les États-Unis et l'impérialisme : La politique étrangère des États-Unis, souvent marquée par l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et le soutien à des régimes autoritaires envoie un message contradictoire aux jeunes. Comment promouvoir la paix quand la première puissance mondiale mène des guerres en continu, justifiant l'utilisation de la force pour imposer ses intérêts ? Comment promouvoir la justice quand son président réussit toujours à se soustraire à ses graves chefs d'inculpation ?

La Russie et la répression interne : En Russie, la répression des mouvements pacifistes, des journalistes et des

opposants politiques fait écho à un climat où la liberté d'expression et la paix sociale sont menacées. La guerre en Ukraine, pour laquelle la Russie est directement impliquée et responsable, pose un énorme défi à l'idée d'une paix durable et respectueuse des droits humains.

Dans ces contextes, il est difficile pour les jeunes d'envisager un avenir pacifique lorsqu'ils voient des dirigeants prôner la guerre, l'armement à tout crin ou la répression comme solutions aux problèmes politiques. L'éducation à la paix doit donc être un contrepoids à cette logique, en proposant des alternatives fondées sur la diplomatie, la solidarité internationale et la justice sociale.

L'éducation à la paix comme levier de changement

L'éducation à la paix est un pilier essentiel pour garantir un avenir et un monde pacifique aux jeunes générations. Elle doit être ancrée dans des pratiques pédagogiques concrètes et actives, mais aussi dans une remise en question des politiques mondiales qui perpétuent la violence et les inégalités.

Les syndicats, en tant qu'acteurs clés de la société, ont un rôle central à jouer pour défendre cette piste de la paix, du droit et de la diplomatie. Ceux de l'Education doivent aussi pousser l'Inspection générale, le Haut conseil des programmes, le Ministère dans son ensemble à mettre en œuvre des programmes disciplinaires et des outils pédagogiques qui visent une éducation à la paix, à tous les âges de la scolarité, afin que l'École soit réellement porteuse de transformation sociale.

¹ MRAP, Non à la casse sociale au profit de l'économie de guerre, [lire en ligne](#)

Carnets Rouges : Ecole de quelle(s) mixité(s) parle-t-on ?



Témoignages de trois enseignants de collège

L'idéal de mixité contrarié par le modèle de la classe homogène | Sylvie Jouan

L'entretien

Entretien avec Céline Malaisé | Conseillère régionale communiste en Île-de-France

Notes de lecture

L'autonomie des élèves. Injonctions, pratiques, inégalités | Patrick Rayou, Note de lecture proposée par André Robert

De la démocratie ; Des inégalités sociales et De la dictature | Equipo Plantel, notes de lecture jeunesse proposées par Delphine Loubatière

[Cliquez ici pour télécharger gratuitement la revue \(n°34\)](#)

L'Édito | Patrick Singéry

Le dossier

Mixité, ségrégation, discriminations. De quoi parle-t-on ? | Georges Felouzis & Barbara Fouquet-Chauprade

L'école républicaine a-t-elle fait le choix de la mixité sociale ? | Paul Devin

La mixité, au-delà d'un consensus apparent | Erwan Lehoux

Enseignement privé : quand l'argent public finance la non-mixité | Paul Devin

La difficile conception des politiques de mixité sociale à l'école | Isabelle Bertolino

De la ségrégation à la discrimination scolaire : les trajectoires scolaires des élèves immigrés ou perçus comme tels | Laura Foy

Mixité, genre, égalité : une quadrature ? | Sigolène Couchot-Schiex

Faut-il augmenter le nombre d'enseignants descendants d'immigrés pour promouvoir la mixité scolaire et combattre les disparités éducatives ? Paradoxes et limites | Aksel Kilic

« Nous ne trierons pas nos élèves ! » Le mot d'ordre du SNES-FSU a été entendu | Anne-Sophie Legrand